

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :
**« Les modes d'accueil des jeunes enfants : des politiques publiques
à l'arrangement quotidien des familles »**
Pour le numéro de mars-juin 2017

Cet appel à contribution s'adresse aux chercheurs en sociologie, anthropologie, démographie, sciences politiques, économie, histoire, droit, santé publique, psychologie.

Les articles sont attendus avant le **samedi 1^{er} octobre 2016**.

La question de la prise en charge de la petite enfance est à l'intersection de différents champs disciplinaires. Là où les économistes mesurent par exemple les coûts liés à l'accueil des jeunes enfants, les sociologues s'intéressent à la professionnalisation du secteur de la petite enfance, les psychologues et les médecins à la répercussion du mode d'accueil sur le bien-être de l'enfant et les politologues aux référentiels des politiques et à la gouvernance de la petite enfance. Démographes, économistes et sociologues abordent enfin par différents prismes la question de la conciliation des vies familiale et professionnelle. L'analyse des modes d'accueil des jeunes enfants est ainsi particulièrement complexe car elle suppose de tenir ensemble plusieurs niveaux d'analyse différents et impose une approche pluridisciplinaire.

La *Revue française des affaires sociales* souhaiterait rassembler dans son numéro de mars-juin 2017 les contributions les plus significatives sur ces différentes thématiques. Plus précisément, il s'agit de réunir différentes approches, qui se lisent rarement dans un même espace, du fait du cloisonnement disciplinaire et thématique qui caractérise ce champ de recherche. **Des recherches qualitatives aussi bien que statistiques sont attendues.**

L'appel à contribution est coordonné par le bureau « Jeunesse et Famille » de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Cette direction participe activement à la production de connaissances sur la prise en charge de la petite enfance. En particulier, la DREES a réalisé en 2002, en 2007 et dernièrement en 2013 une enquête statistique de référence sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG). Celle-ci livre un panorama des solutions d'accueil utilisées par les parents d'enfants de moins de 6 ans, tout en permettant de comprendre les arbitrages opérés par les familles ainsi que le coût de chaque mode d'accueil. Cette enquête est valorisée dans des publications produites par la DREES. Cofinancée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), l'enquête est également mise à disposition du système statistique public ainsi que de la communauté des chercheurs (via le réseau Quételet, portail d'accès aux données des enquêtes de la statistique publique et de la recherche en sciences sociales). Le dispositif de l'enquête MDG a permis en outre pour la première fois en 2013 la réalisation de post-enquêtes qualitatives, dont les résultats contribueront à une meilleure compréhension des arbitrages difficilement saisissables à l'échelle macrosociologique d'une enquête quantitative.

Cet appel à contribution s'adresse donc à des chercheurs relevant d'un large éventail de disciplines : sociologie, économie, statistiques, science politique, démographie, histoire.... Des sources de données variées pourront être mobilisées : enquêtes statistiques nationales (MDG, ELFE, enquêtes Famille Logement, Emploi, ...), entretiens qualitatifs, observations, etc. Cet appel à contribution propose quatre axes d'analyse :

- Les politiques de la petite enfance ;
- L'articulation vie professionnelle / vie familiale ;
- Les métiers de la petite enfance ;
- Le développement et le bien-être des jeunes enfants au sein des modes d'accueil.

Axe 1 : Les politiques publiques de la petite enfance : de l'histoire des politiques familiales françaises aux comparaisons européennes

Depuis ses prémices en 1932 jusqu'au début des années 1970, la politique familiale française en direction du jeune enfant est surtout conçue comme un soutien à la natalité ; elle accompagne le modèle « dominant » du père qui travaille et de la mère au foyer (dispositif du quotient familial, allocation de salaire unique). À partir des années 1970-1980, avec une participation croissante des femmes au marché du travail, la politique familiale se fixe également un objectif de conciliation. Une allocation pour frais de garde des jeunes enfants dont la mère travaille est ainsi créée en 1972. Une **généalogie de cette histoire des modes d'accueil en France** serait ainsi bienvenue pour rappeler les acteurs mobilisés, les débats soulevés et le contexte social et économique, dans lequel est née cette

question du mode d'accueil du jeune enfant. Comprendre comment et avec quelle(s) visée(s) politique(s) les modes d'accueil se sont progressivement structurés serait aussi un enjeu de ce dossier. **Une monographie socio-historique** pourrait permettre d'appréhender l'histoire des différents modes d'accueil.

Par la suite, les politiques de la petite enfance visent successivement à professionnaliser davantage le secteur, à diversifier les modes d'accueil proposés aux parents mais servent également de variables d'ajustement dans un contexte économique difficile. En 1994, l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) aux enfants de rang 2 a par exemple comme conséquence le retrait du marché du travail des mères les moins qualifiées. En 2004, un changement de paradigme s'opère et incite ces mêmes mères, dont les difficultés de retour à l'emploi sont désormais connues, à se réinsérer plus vite sur le marché du travail. Ainsi, avec le dispositif du complément de libre choix d'activité (CLCA) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), qui remplace l'APE, la réduction du temps de travail est privilégiée plutôt que l'interruption de l'activité. Par ailleurs, les dispositions de la récente prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), qui remplace le CLCA depuis janvier 2015, signent aussi la préoccupation politique d'un partage plus équilibré des tâches parentales entre les pères et les mères (que manifestait également la possibilité de cumuler deux APE à taux partiel au sein du couple parental, une pour chacun des membres). **L'articulation de l'ensemble de ces dimensions de la politique familiale** – fécondité, activité des femmes, égalité femmes-hommes, universalité des prestations *versus* ciblage des familles les plus modestes, investissement social – est complexe. Comment les objectifs les plus anciens se concilient-ils ou se plient-ils aux objectifs plus récents ? **Une analyse de cette sédimentation des objectifs et des contraintes** permettrait de faire le point sur leur logique de hiérarchisation.

Au delà d'une réflexion sur le contexte national, il serait également pertinent de regarder **comment ces différentes visées politiques sont orchestrées au niveau local**. Cette analyse permettrait de comprendre les disparités, voire les inégalités territoriales, alors même que la mise en place récente de schémas départementaux vise à assurer une meilleure coordination des acteurs de la petite enfance. Comment se prend la décision d'ouvrir ou de supprimer certaines structures d'accueil au niveau local ? Quels sont les critères retenus par les collectivités pour décider d'un nouvel équipement d'accueil du jeune enfant dans un contexte financier contraint ? Comment faire face aux besoins des parents en milieu rural ? Dans quels contextes la question des modes d'accueil fait-elle l'objet d'un enjeu politique fort et d'un investissement particulier lors des campagnes électorales, par exemple ? Comment expliquer l'expansion du secteur privé (par exemple : des microcrèches), dans certains territoires tandis que son développement reste sporadique dans d'autres ?

La question s'inscrit aussi dans un contexte européen. Au cours de la dernière décennie, le Conseil européen de Barcelone (2002) a fixé aux pays membres de l'Union européenne des objectifs

chiffrés de développement des modes de garde des enfants d'âge préscolaire. Les années 2000 sont ainsi marquées en France par la mise en place de la PAJE, qui, outre une allocation de base sous condition de ressources et le complément de libre choix d'activité (CLCA) pour accompagner la cessation ou la réduction d'activité des parents, comporte un complément de libre choix de mode de garde (CMG), afin de prendre en charge une partie du coût de l'accueil formel. La mise en œuvre d'un « plan crèches » puis le relèvement du nombre d'agrément des assistantes maternelles permettent aussi la progression de l'offre d'accueil au cours de cette période. Au début des années 2010, la France occupe une place singulière dans le paysage européen, en alliant un taux de fécondité élevé et un taux d'activité global des femmes également élevé. **Quelle est la contribution de l'offre d'accueil et de la politique familiale en direction de la petite enfance sur le taux d'activité des femmes, sur la fécondité ?** Quels autres effets peuvent avoir les modes d'accueil sur le fonctionnement du marché du travail et plus globalement : **quelles conséquences économiques** peut-on espérer **d'un investissement sur les modes d'accueil des jeunes enfants ?**

Ces analyses pourraient être menées sur le cas français, avec éventuellement **une approche infranationale** ou dans le cadre d'une **comparaison internationale**. Un panorama ou un comparatif de quelques cas européens est attendu : quels sont les dispositifs de conciliation des vies familiale et professionnelle mis en place à l'étranger ? Les normes de parentalité y sont-elles différentes ? Comment a évolué l'activité des femmes ? Plus particulièrement, comment est organisée et conçue la question des modes de garde ? Quelle est la logique des changements les plus récents ? Dans quelle mesure les effets attendus des mesures politiques se sont-ils réalisés ? Quels sont les freins éventuels ? L'Allemagne, par exemple, était historiquement (tout du moins pour sa partie occidentale) très en deçà de la France en termes d'offre d'accueil du jeune enfant et d'activité des femmes. Au cours de la décennie 2000, plusieurs lois ont permis de faire progresser l'offre d'accueil plus rapidement qu'en France, sans toutefois permettre de rattraper tout le retard.

Ces dernières années sont en outre marquées par **la crise financière de 2008**. Dans ce contexte, **quels sont les effets de la crise** et de ses conséquences à la fois sur le marché du travail et sur les ajustements budgétaires, sur la politique familiale et par la suite **sur le recours aux modes d'accueil, dans le secteur d'activité de la petite enfance** ? Là encore une approche comparative des dynamiques de plusieurs pays au cours de la période récente serait précieuse tant l'ampleur du choc et des ajustements a été très différente d'un pays à l'autre.

Axe 2 : L'articulation vie professionnelle/vie familiale : quelles conditions du partage entre les parents ?

En France, comme dans de nombreux autres pays, ce sont plus souvent les femmes qui s'occupent des enfants. Lorsque l'offre d'accueil est insuffisante pour accueillir les jeunes enfants, ou

qu'elle est trop onéreuse, les femmes doivent choisir entre enfants et emploi. Or la participation des femmes au marché du travail et le maintien d'une fécondité élevée sont deux enjeux importants pour faire face au vieillissement de la population. L'emploi des femmes est également un levier essentiel pour arriver à une égalité réelle entre les sexes et contribue à réduire le risque de pauvreté des ménages et des enfants. Les politiques familiales, en développant l'offre d'accueil et en versant des aides aux familles, ont pour objectif de permettre aux parents de « choisir librement » comment sera gardé leur enfant, que ce soit par un tiers ou par eux-mêmes.

Un premier type de contribution pourrait s'intéresser aux **congés autour de la naissance**. À l'arrivée d'un enfant, les femmes sont nombreuses à réduire ou à cesser leur activité, généralement dans le cadre d'un congé parental : dans quelle mesure le font-elles par « libre choix » ? Quel est l'effet de ces congés sur la carrière des mères ? La paternité n'a en revanche pas d'impact négatif sur les parcours professionnels des hommes. Quelles sont les motivations et les freins du recours des pères aux congés liés à la présence d'enfants ? Le recours au congé paternité et les raisons du non recours pourraient être étudiés, selon les caractéristiques des pères. Comment ces congés sont-ils acceptés dans le monde du travail ? Y a-t-il des différences selon les secteurs d'activité, selon la taille des entreprises ? Avec la mise en place de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), le partage entre les deux parents de la durée du congé parental est incité. Peut-on voir ou anticiper de premiers effets de cette réforme sur l'activité des pères ? Quelles sont les caractéristiques des pères en congé parental (âge, type d'emploi, catégorie socioprofessionnelle...) ? Font-ils parfois face à des jugements sur leur rôle de père, sur leur absence au travail ? Pour les mères, les contributions pourraient traiter des conséquences à court et à long terme d'un arrêt d'activité : quels impacts sur leur vie professionnelle future ? Sur leur rôle au sein du ménage ? Plus globalement, comment, au sein du couple parental, se décident les modalités d'un éventuel congé parental à la suite d'une naissance ? Pourquoi en prendre un, pourquoi ne pas exercer ce droit, pourquoi la mère, le père, les deux ou aucun des deux ? Pour quelle durée, à taux plein, à taux partiel ? La situation spécifique des parents au chômage ou en insertion professionnelle pourrait être évoquée : dans quelle mesure ont-ils recours à un congé parental ? Quelles possibilités ont-ils de recourir aux modes d'accueil formels dans le cadre de leur recherche d'emploi ?

Un second type de contribution pourrait porter sur **la situation des parents qui travaillent** : comment s'organisent-ils au quotidien, notamment quand ils travaillent tous les deux à temps complet ? Quelles négociations ont lieu au sein des couples autour de la question des modes de garde ? Comment font les parents de familles monoparentales ? Certains types d'emploi (travail à domicile, horaires prévisibles et adaptables...) facilitent-ils la conciliation entre vies professionnelle et familiale ? Y a-t-il une différence entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé ? Les articles pourraient également s'intéresser au rôle que les employeurs peuvent jouer – au-delà de leurs

obligations légales – pour aider leurs salariés à mieux concilier travail et famille (horaires adaptables, crèches d'entreprise, aides financières,...).

Concernant **les modes d'accueil, certains permettent-ils mieux que d'autres de concilier travail et vie de famille** ? Les structures d'accueil peuvent-elles proposer des aménagements horaires, afin de répondre aux besoins diversifiés des familles, sans détériorer les conditions de travail des professionnels ? La place des grands-parents pourra également être analysée : dans quels cas les parents ont-ils recours à leurs propres parents pour l'accueil de leurs enfants ? Qu'attendent-ils des grands-parents ? La situation des parents d'enfants porteurs de handicap pourrait faire l'objet d'une attention particulière : ces parents rencontrent-ils des difficultés particulières, en termes d'organisation quotidienne ou pour trouver un mode d'accueil adapté ?

Enfin, des contributions pourraient s'attacher à **décrire les pratiques et les représentations des deux conjoints relatives au travail parental et aux modes d'accueil**. Bien que les modèles de partage du temps parental aient évolué, en pratique, s'occuper des enfants reste une prérogative des femmes. Comment évolue l'implication des pères et quels éléments la favorisent ? Comment les parents se répartissent-ils les différentes tâches à effectuer ? L'impact d'une naissance et du nombre d'enfants sur l'emploi du temps des mères et des pères, ainsi que sur les rapports de genre, pourrait être un axe d'étude. Quel rôle jouent les modes d'accueil dans ce processus ? Une autre question pourrait porter sur les logiques qui poussent les parents à choisir telle ou telle solution d'accueil. En effet, les parents font face à des contraintes objectives, liées à leur travail ou encore à l'offre d'accueil au niveau local, mais leurs représentations subjectives (issues de l'éducation qu'ils ont reçue, par exemple) peuvent également orienter leur choix. Y a-t-il une reproduction des schémas parentaux ?

De façon globale, nous souhaiterions ici que les différentes contributions mettent en valeur **les ressources et les freins que rencontrent les femmes (mais aussi les hommes) pour concilier vie familiale/vie professionnelle**.

Axe 3 : Les métiers de la petite enfance : d'une quête de légitimité à la question des identités professionnelles

Au cours des vingt-cinq dernières années, les recherches portant sur les « métiers de la petite enfance » ont fait l'objet d'un intérêt grandissant. Bien que ce corps de métiers corresponde à des fonctions plurielles et à des conditions de travail très hétérogènes, il a longtemps renvoyé dans l'imaginaire collectif à de simples qualités féminines et maternelles, par là même déconsidérées. Ces professions ont donc mis du temps à être reconnues socialement, notamment le fait qu'elles nécessitent des compétences et un savoir tout à la fois spécifique et commun autour de la petite enfance. La modification du regard porté sur ces métiers tient pour partie à l'intérêt grandissant porté

au développement des jeunes enfants (cognitif, émotionnel, etc.) et aux conséquences des premiers apprentissages sur leur devenir et plus spécialement sur leur vie sociale à venir. Dès lors, l'attention envers les métiers de la petite enfance peut être pensée comme un « investissement » préparant la formation du futur capital humain collectif. Il pourrait être intéressant de **revenir sur cette quête de reconnaissance de ces professions, dont on peut penser qu'elle n'est pas encore achevée** : l'est-elle davantage pour certaines professions que pour d'autres (assistantes maternelles, professionnelles exerçant dans les structures collectives publiques et privées, etc.) ? Quels en ont été les acteurs et quelles visées poursuivaient-ils ? Comment se développe cette thèse de l'investissement social ? Comment la question de la légitimité : a-t-elle été saisie dans un cadre collectif (syndicats, grèves, mobilisations) mais aussi par les politiques publiques en charge de la petite enfance ? Comment les différents types de professionnel-le-s s'en emparent-ils dans le cadre plus individuel des relations quotidiennes (parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, etc.) ?

La question de la formation de ces professionnel-le-s pose celle de la dimension psychologique des connaissances sur le développement et le bien-être du petit enfant. Sous quelles formes ce savoir est-il dispensé, évalué ? Comment est-il reçu puis mobilisé dans le quotidien de la vie professionnelle ? Il s'agirait ici de réfléchir à cette **appropriation des « normes psy » et à leur utilisation**.

Enfin, si la question du genre est centrale dans la plupart des recherches qui ont été menées jusqu'à présent sur les métiers de la petite enfance, d'autres prismes d'analyse (telle que la génération ou la classe sociale) restent moins investigués, tout du moins dans les travaux français. Reconstituer **les trajectoires biographiques** de ces femmes (puisque'il s'agit principalement d'elles) – dans une approche qualitative tout comme dans une perspective plus statistique – pourrait contribuer enfin à mieux saisir la façon dont elles investissent leur profession ou dont elles l'ont investie en fonction de leur génération, de leur position sociale, de leur origine géographique, etc. Comment sont-elles rentrées dans la profession et pourquoi ? Les motivations sont-elles différentes en fonction de la profession exercée (assistantes maternelles, professionnelles travaillant dans les crèches, etc.) ? De façon plus générale, comment conjuguent-elles elles-mêmes leurs vies familiale et vie professionnelle ? Comment ce métier contribue-t-il à définir leur identité ? S'intéresser à leurs trajectoires pourrait également ouvrir l'opportunité d'aborder les questions de la qualité de l'emploi, de la sous-activité, du chômage, des interruptions ou des cessations d'activité, et des reconversions. Dans le cas des assistantes maternelles, l'attention pourrait être portée à la proportion élevée d'abandons précoces du métier, peu après l'obtention de l'agrément. Dans la même perspective, une comparaison avec les hommes, certes minoritaires, qui exercent ces professions pourrait permettre d'analyser les enjeux de genre dans les trajectoires sociales et professionnelles des métiers de la petite enfance. Notamment, comment les hommes se sentent-ils considérés en tant que professionnels de la

petite enfance ? Ont-ils l'impression de paraître moins compétents vis-à-vis des parents, des institutions, etc. ? Ont-ils le sentiment d'être plus « surveillés » ?

Le présent appel invite donc à s'interroger non seulement sur les différents aspects liés au **quotidien du travail exercé dans le secteur de la petite enfance** mais également à prendre en compte les **dimensions plus subjectives qui sont partie intégrante de l'identité professionnelle**.

Axe 4 La question du développement de l'enfant au sein des modes d'accueil : mesures et concepts du bien-être du jeune enfant

La dernière convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'État affiche non seulement un objectif de création de solutions d'accueil mais fixe aussi un objectif d'amélioration de la qualité de l'accueil individuel et collectif offert aux enfants. Les services d'accueil ont été conçus pour permettre aux parents de concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle, mais ils se donnent aussi comme objectif de participer à l'éveil de l'enfant, à son bon développement, à sa sociabilité. Il n'existe pas en France de réglementation des modes d'accueil, de prescription officielle sur les objectifs, les valeurs, les grands principes qui devraient s'appliquer pour garantir un accueil de qualité. La réflexion autour d'un « *curriculum* » pour l'accueil des jeunes enfants est pourtant lancée, s'inspirant de *curricula* déjà existants dans d'autres pays (en Suède ou au Danemark par exemple).

Tout d'abord, **comment définir le bien-être des jeunes enfants au sein des modes d'accueil ? Est-il seulement mesurable ?** Un certain nombre de critères objectifs peuvent être énoncés pour définir la qualité de l'accueil : l'environnement et la sécurité, le taux d'encadrement des enfants, l'expérience et la formation des professionnels, les activités proposées ou encore la présence d'un espace extérieur. Mais à ces différents critères s'ajoutent des critères plus subjectifs, tels que l'attention portée à l'enfant, ou encore les relations individualisées avec la famille. Les parents sont-ils satisfaits de l'accueil de leurs enfants ? Et les enfants ? Comment tenir compte du point de vue de ces derniers ?

Ensuite, les contributions pourraient explorer **la manière dont les lieux d'accueil peuvent contribuer au développement et au bien-être des jeunes enfants**. Des éclairages internationaux présentant les innovations ou méthodes utilisées par nos voisins seraient appréciés. Les articles pourraient également examiner l'impact des différents modes de garde extra parentaux sur le développement de l'enfant (développement cognitif, émotionnel, social...) selon la durée de l'accueil, les caractéristiques de l'enfant (âge, sexe, tempérament...) ou de sa famille (niveau d'éducation, catégorie socioprofessionnelle...). S'appuyant sur plusieurs études menées récemment dans différents pays d'Europe, le rapport européen du groupe de travail sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance

(octobre 2014) indique notamment que « les enfants en situation de vulnérabilité profitent au mieux d'une éducation et d'un accueil dans des structures où les classes sociales sont mélangées » et note pour ces enfants des effets positifs dans des domaines tels que l'apprentissage du langage et la capacité de concentration. De façon plus générale, les contributions pourraient s'intéresser aux aménagements mis en place pour accueillir les enfants ayant des besoins particuliers (handicap, contexte familial difficile,...).

Un dernier aspect qui pourrait être étudié est celui **des transitions vécues par les enfants lorsqu'ils passent d'un mode d'accueil à un autre, notamment lors de la scolarisation**. En effet, le système français est un système « divisé », avec d'un côté l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans, et de l'autre le système éducatif, avec l'école maternelle à partir de 2-3 ans. Cette division implique un changement d'environnement pour les enfants, notamment pour ceux dont l'école constitue la première expérience d'une vie en groupe. Pour les enfants de 2 ans, qui sont à la charnière de ce découpage par âge, être accueilli à la fois en crèche et à l'école implique d'être considéré à la fois comme un « grand » à la crèche et comme un « petit » à l'école. Pour eux, le lieu d'accueil le plus adapté est au centre des débats. Une meilleure continuité entre milieu d'accueil et milieu scolaire pourrait être envisagée, comme c'est le cas dans les pays à système « intégré » (par exemple les pays nordiques). Des expériences ont déjà été menées dans ce sens en France, par exemple la création de « classes passerelles ».

Notre appel à contribution invite donc à **comparer les différents systèmes existants** et à **interroger comment se mesure et se conceptualise la question du bien-être des enfants**.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contributions peuvent être obtenues auprès de **Marie-Clémence Le Pape, Bertrand Lhommeau, Émilie Raynaud** et **Sophie Villaume**, qui ont en charge la préparation du numéro, aux adresses suivantes :

- marie-clemence.lepape@univ-lyon2.fr
- bertrand.lhommeau@sante.gouv.fr
- emilie.raynaud@sante.gouv.fr
- sophie.villaume@sante.gouv.fr

La charte déontologique de la revue et les consignes aux auteurs, incluant les normes rédactionnelles, sont disponibles sur :

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/revue-francaise-des-affaires-sociales/>.

Les contributions doivent être adressées **avant le 1^{er} octobre 2016** à l'adresse suivante :
rfas-drees@sante.gouv.fr